

YVES STALLONI

# LES GENRES LITTÉRAIRES

3<sup>e</sup> ÉDITION



**ARMAND COLIN**

Illustration de couverture © Shutterstock – Dorsetman

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	 <p><b>DANGER</b> LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	---	--

© Armand Colin, 2023 pour cette nouvelle présentation

© Armand Colin, 2016

Armand Colin est une marque de

Dunod Éditeur, 11 rue Paul-Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-63535-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Sommaire

Avant-propos	5
1 La notion de genre littéraire	9
2 Le théâtre et le genre dramatique	31
3 Le roman et le genre narratif	57
4 La poésie et le genre lyrique	95
5 Aux frontières du genre	121
Conclusion	149
Bibliographie	153
Index	159



# ■ Avant-propos

**L**A LITTÉRATURE, art du langage, a depuis toujours éprouvé le besoin de regrouper diverses formes de discours à partir de structurations typologiques. C'était déjà le cas des œuvres de l'Antiquité gréco-latine que des ouvrages théoriques (comme la *Poétique* d'Aristote) se proposaient de définir et de classer ; c'est encore le cas des œuvres plus modernes qui, ne serait-ce que pour les nécessités de l'édition ou de la bibliologie, ont besoin d'être identifiées clairement. Ce que font les genres. L'acheteur dans une librairie, l'étudiant dans une bibliothèque, l'éditeur devant un manuscrit doivent rapidement différencier un essai d'un roman, un recueil poétique d'une pièce de théâtre et même, en affinant la classification, un roman autobiographique d'une fiction, une biographie historique d'un pamphlet politique, un recueil de nouvelles d'une plaquette de vers, un récit fantastique d'un conte pour enfants.

Même en négligeant ce que Gérard Genette appelle le « péri-texte éditorial » (format, collections), les indications génériques sont ainsi devenues, dans l'édition moderne, le complément indispensable du titre, conférant au livre un « statut officiel », celui « que l'auteur et l'éditeur veulent attribuer au texte et qu'aucun lecteur ne peut légitimement ignorer ou négliger, même s'il ne se considère pas comme tenu à l'approuver<sup>1</sup> ». Au point que cet indice, relevant du « paratexte », peut, à lui seul, constituer un guide de choix, un élément de jugement esthétique, une manœuvre d'auteur pour hypothéquer le mode de lecture. Ainsi, Gide répartissait arbitrairement ses œuvres narratives en « soties », « récits » ou « romans ». Et Corneille orientait « l'horizon d'attente » de ses lecteurs en baptisant *Le Cid*, dans l'édition originale, « tragi-comédie ».

Le genre n'est donc peut-être qu'un simple artifice classificatoire, une « convention pragmatique » ou « constituante », comme le dit Antoine

---

1. Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Poétique », 1985, p. 20.

Compagnon<sup>1</sup>, mais il a sa nécessité, notamment pour les auteurs qui, quand ils composent un livre, se positionnent par rapport à un modèle d'écriture (aussi bien pour l'illustrer que pour le subvertir), ou pour les lecteurs qui aiment à reconnaître des traits de famille dans les ouvrages qu'ils ont choisi de lire – quitte à apprécier les transgressions génériques quand celles-ci ne trahissent pas en profondeur le pacte de lecture initial. Le besoin du genre se fait encore sentir pour le commentateur, le critique littéraire, le professeur qui, dans leur démarche herméneutique, se doivent d'en référer à une taxinomie officielle à laquelle sera comparée l'œuvre à commenter – dont la richesse ou l'originalité se situera éventuellement dans l'*agénéricité* ou la *polygénéricité*. Une étude sur les *Mémoires d'Hadrien* de Marguerite Yourcenar ne peut faire l'économie d'une interrogation sur le genre de ce texte : véritables mémoires comme l'indique le titre, lettre à un destinataire privilégié (le jeune Marc Aurèle), vaste monologue ou roman historique (genre auquel l'auteur consacre de longues lignes dans le *Carnet de notes* qui suit le livre) ? Cet exemple témoigne au passage de la liberté du texte qui lui, par nature, peut bien se dispenser d'une identité générique, comme le montrent les nombreuses œuvres ambiguës ou « indécidables » (de Dante à Quignard) et comme le proclament certains analystes tels Blanchot ou Jabès.

Si chacun admet l'importance et l'utilité du concept de genre, on doit bien reconnaître toutefois que l'intérêt pour la notion a varié au cours des époques et que les tentatives de description et de délimitation n'ont pas toujours abouti à des définitions claires. L'objectif de cet ouvrage se situe dans la double perspective suggérée par ce constat : il s'inscrit d'abord dans le sens de la réhabilitation actuelle de l'approche rhétorique de la littérature. Le genre, fidèle en cela à une histoire mouvementée qui lui a successivement accordé trop ou pas assez d'honneur, connaît en effet, après une période de relatif oubli dans la première moitié du siècle, un regain de faveur provoqué ou alimenté par les recherches des structuralistes et de la « nouvelle critique ». Pour preuve les très nombreux colloques universitaires sur ce sujet au cours de la dernière décennie, dont on trouvera les références en bibliographie.

Cet ouvrage souhaite ensuite faire le tri à l'intérieur des abondants travaux suscités par la notion de « genre », afin de dégager quelques définitions et

---

1. Avant-propos à Merete Stistrup-Jensen et Marie-Odile Thérouin (éd.), *Frontières des genres. Migrations, transferts, transgressions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005.

quelques outils susceptibles d'aider et de guider l'étudiant dans son travail sur les textes. La réflexion sur le genre, comme celle touchant à la critique ou à l'histoire littéraire par exemple, ne doit pas faillir à sa mission prioritaire : permettre une meilleure lecture et une meilleure compréhension des textes. Par la maîtrise des notions techniques sera facilitée l'entreprise critique qui consiste, en passant d'une forme à un sens, à identifier et à apprécier l'œuvre littéraire. L'enjeu est donc d'importance, comme l'écrit un spécialiste aux premières pages de son essai, puisque c'est toute la littérature qui se déploie à partir de la notion de genre :

La théorie des genres est ainsi devenue le lieu où se joue le sort du champ extensionnel et de la définition de la littérature : l'introuvable spécificité sémiotique est « sauvée » grâce à la relève de la théorie des genres. (Jean-Marie Schaeffer, *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Poétique », 1989, p. 10.)





# ■ Chapitre 1

## La notion de genre littéraire

### 1. Définition et délimitation

S'il paraît relativement aisé de distinguer, comme le font les histoires de la littérature ou les anthologies scolaires, le roman de la poésie et du théâtre – pour nous en tenir aux divisions traditionnelles –, il est moins facile de déterminer précisément quels sont les fondements d'une telle distribution, quelle est sa portée, sa signification, quelles en sont les limites. La notion de genre, élément essentiel de la description littéraire, soulève suffisamment de questions théoriques pour que l'on s'efforce, avant de décrire les catégories qu'elle recouvre, de définir son sens, de délimiter son champ opératoire, de faire apparaître ses difficultés.

#### Le mot et ses acceptions

Le mot « genre » n'est pas réservé au domaine esthétique et pas davantage à la littérature. Il s'agit d'un terme du lexique qui renvoie, d'une façon générale, à l'idée d'origine, ainsi que l'atteste l'équivalent latin d'où il est tiré, « genus, generis ». C'est dans ce sens que le mot s'emploie jusqu'à la Renaissance, où il désigne approximativement la race, la souche. C'est aussi cette signification que conserve le terme dans le syntagme moderne « genre

humain », expression destinée à recouvrir « l'ensemble des hommes considérés indépendamment de toute notion de sexe, de race, de pays<sup>1</sup> ».

Cette première définition qui recouvre implicitement l'idée de « groupe d'êtres » a autorisé un glissement sémantique, dans une perspective plus philosophique, vers le sens de regroupement d'individus ou d'objets présentant entre eux des caractères communs. C'est la définition que propose Lalande :

Deux objets sont dits être du même genre lorsqu'ils ont en commun quelques caractères importants. (Art. « Genre », dans *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1985.)

À l'intérieur de cette première catégorie, on a pris l'habitude, sous l'influence de la biologie, d'isoler un nouveau niveau de division, celui de l'espèce qui s'appliquerait à des objets « se ressemblant davantage », comme l'espèce du « loup » ou celle des « agrumes ». Une autre définition philosophique résume clairement cette distinction :

Quand deux termes généraux sont contenus l'un dans l'autre, le plus grand en extension s'appelle *genre*, le plus petit s'appelle *espèce*. En compréhension, le genre est plus petit que l'espèce. Le genre *s'étend* à plusieurs espèces, tandis que l'espèce *comprend* les attributs du genre. (E. Goblot, art. « Genre », dans *Vocabulaire philosophique*, Paris, Armand Colin, s.d.)

Deux domaines du savoir vont récupérer ces définitions pour désigner des classifications particulières : la grammaire, où le mot « genre » permet de distinguer les catégories du masculin et du féminin (et éventuellement du neutre<sup>2</sup>) ; la littérature et l'art qui ont eu recours à ce terme pour qualifier des classes, des sujets ou des modes de création. En peinture, par exemple, on séparera le portrait du paysage, la marine de la nature morte ; en architecture le gothique sera distingué du roman, le baroque du classique ; en matière de cinéma, art pourtant récent, il est traditionnel de différencier les catégories du western, de la comédie musicale, du film d'aventures, du péplum ou du dessin animé.

---

1. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Le Robert, 1970.

2. Les sciences sociales ont récupéré le concept de « genre » pour désigner les différences entre hommes et femmes. À partir de cette distinction aurait été créée une prétendue « théorie du genre » (*gender theory*) inventée à des fins polémiques.

La littérature à son tour obéit à la même volonté taxinomique en s'efforçant de classer les œuvres et les sujets en fonction de critères particuliers, qu'ils soient stylistiques, rhétoriques, thématiques ou autres. C'est ce territoire qui constitue les genres littéraires et que l'on se propose d'explorer.

## Sur quelques présupposés

Trois présupposés découlent de cette définition.

### • *L'idée de norme*

La distribution en genres repose sur une volonté d'ordre, au double sens du mot. D'une part, en répartissant les objets à l'intérieur de catégories déterminées, on peut remédier au désordre d'une production laissée en vrac. Le genre, en tant qu'étiquette de classement, s'impose comme un outil opératoire dans la démarche rationnelle qui consiste à passer de l'imprécis au précis, de l'indéterminé au déterminé, du général au particulier. D'autre part cette « mise en ordre » est un « ordre de mise », en ce sens que la catégorie générique prédétermine le contenu des productions qui en relèvent. Elle se présente en fait comme une division figée régie par des règles impératives dont l'observance conditionne la cohérence. Pour caractériser les genres, il a bien fallu définir des critères d'appartenance qui, formalisés en termes normatifs, sont devenus des contraintes codifiées. Tout genre suppose des lois qui le définissent, des limites qui le circonscrivent, des théoriciens qui en contrôlent l'usage et qui décernent le label. On devine quelles révoltes appellent de telles rigidités et quelles transgressions supposent de telles règles.

### • *L'idée de nombre*

Le genre est une figure de la pluralité. Pour qu'il y ait genre, il faut la réunion, fondée sur des critères de ressemblance, d'éléments individuels pris en nombre indéfini mais d'importance assez grande. C'est par la juxtaposition de diverses œuvres théâtrales conformes à la même esthétique qu'on établit la catégorie de la comédie – même si Molière, Marivaux et Courteline sont en définitive assez différents les uns des autres. Le genre, en outre, prend toute sa signification par rapport aux autres genres desquels il se distingue.

En la circonstance, la comédie s'oppose à la tragédie et au drame. Cette constatation soulève deux types de questions :

- celle de l'un et du multiple : quel type de relation entretient l'objet avec la catégorie supérieure à laquelle il est rattaché (ici, la comédie avec le théâtre en général, de même le rapport de la nouvelle ou du conte avec le genre narratif) ? Ce qui est une manière de faire surgir la question des critères d'appartenance et une autre, déjà rencontrée, de norme ;
- celle de la délimitation quantitative : à partir de quel degré de fréquence un genre peut-il se définir comme tel ? Combien faudra-t-il dénombrer de tragédies qui finissent bien pour que ce qui semble être une infraction aux règles devienne une catégorie identifiable, la tragi-comédie ? C'est à partir de ces interrogations que prennent naissance les nouveaux genres, comme on le voit aujourd'hui avec le manifeste, l'autofiction ou le fragment.

### • **L'idée de hiérarchie**

La définition du mot « genre » a fait apparaître de manière nette une division stratifiée du savoir. Le genre délimite un premier niveau par rapport à l'espèce, elle-même divisée en familles ou en classes, elles-mêmes réparties en groupes ou cellules, elles-mêmes composées d'unités ou d'objets et ainsi de suite. La notion reproduit donc une réalité sociale, culturelle – et quasi idéologique –, celle de l'organisation humaine sous sa forme pyramidale<sup>1</sup>. De là quelques nouvelles questions :

- Sommes-nous, avec le genre, en présence d'un élément premier d'où découlent les autres et qui suppose un ordre immuable ?
- Ce modèle originel que désigne le genre n'est-il pas une simple construction théorique idéale (au sens platonicien), dont aucun représentant ne peut prétendre réunir les caractères spécifiques ?
- Comment se manifeste l'autorité du genre sur les catégories réputées subalternes ? La classification fonctionnelle n'entraîne-t-elle pas une

---

1. On se souvient que Ferdinand Brunetière, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, souhaitait, en s'inspirant de Darwin, rapprocher les genres littéraires des organismes vivants (voir *L'Évolution des genres dans l'histoire de la littérature* [1889], Paris, Pocket, 2000).